

# Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 60

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2017 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :  
60 (4,45 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25€) - 81 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50€) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2016.

## LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avidemarches.leparisien.fr>

## Marchés + de 90 000 Euros



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## OPAC DE L'OISE

M. Le Directeur Général  
9 avenue du Beauvais  
BP 80616  
60016 BEAUVAIS - Cedex  
Tél : 03 44 79 50 50

### Référence acheteur :

opacoise-breuilvert-travaux  
L'avis implique un marché public.

**Objet :** Opération : BREUIL LE VERT - Rue des Charpentiers - Construction de 14 logements locatifs dont 12 collectifs et 2 individuels y compris démolitions, VRD et Espaces verts - Travaux en Corps d'Etats Séparés

**Procédure :** Procédure adaptée  
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui

**Lot N° 1** - GROS OEUVRE  
**Lot N° 2** - CHARPENTE BOIS  
**Lot N° 3** - COUVERTURE  
**Lot N° 4** - MENUISERIES EXTERIEURES PVC  
**Lot N° 5** - CLOISONS - DOUBLAGES  
**Lot N° 6** - MENUISERIES INTERIEURES BOIS  
**Lot N° 7** - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VMC  
**Lot N° 8** - ELECTRICITE  
**Lot N° 9** - SOLS SOUPLES  
**Lot N° 10** - CARRELAGES FAIENCES  
**Lot N° 11** - METALLERIE  
**Lot N° 12** - PEINTURES  
**Lot N° 13** - RAVALEMENT  
**Lot N° 14** - VRD - ESPACES VERTS

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
45% Valeur technique de l'offre  
55% Prix des prestations/fournitures  
**Remise des offres :** 31/03/17 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 08/03/2017  
Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.marches-publics.info/>

## Avis divers

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'OISE

Service de l'aménagement et de l'urbanisme et de l'énergie

Bureau Prévention des Risques

### PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté préfectoral du 1er mars 2017, approuvant le plan de prévention des risques naturels relatif aux mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait et au gonflement des argiles sur le territoire communal de Conchy les Pots, le dossier PPRN est tenu à la disposition du public en mairie de Conchy les Pots, à la Communauté de Communes du Pays des Sources, à la préfecture de l'Oise et à la direction départementale des Territoires, aux heures et jours d'ouverture habituels des bureaux au public.

Contact commercial  
01 40 10 51 51  
[legales@leparisien.fr](mailto:legales@leparisien.fr)

## COMMUNE D'AMBLAINVILLE

### MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AMBLAINVILLE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 février 2017, la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Amblainville a été approuvée.

Le dossier est tenu à la disposition du public :

\* à la mairie d'Amblainville (60110), aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat.

Le Maire,  
VASQUEZ Joël

## Enquête publique

## Mairie de PIERREFONDS

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Pierrefonds, du 1er au 29 avril 2017 inclus, soit pendant un mois.

Monsieur Georges VANQUELEF a été désigné commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'Amiens.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Pierrefonds, pendant la durée de l'enquête, du 1er avril 2017 au 29 avril 2017 inclus :  
- Les lundis, mardis, jeudis de 10h à 12h et de 15h30 à 16h30,  
- Les mercredis et samedis de 9h à 12h,  
- Le vendredi de 8h30 à 12h et de 15h30 à 16h30  
- A l'exception des dimanches et des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Pierrefonds, Place de l'Hôtel de Ville, 60350 Pierrefonds.

L'évaluation environnementale du projet de PLU qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Pierrefonds dès la publication du présent arrêté. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.mairie-pierrefonds.fr](http://www.mairie-pierrefonds.fr)

Les observations, propositions et contre-propositions sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de Pierrefonds pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le samedi 1er avril 2017 de 9h à 12h,  
- Le jeudi 13 avril 2017 de 15h à 18h,  
- Le samedi 22 avril 2017 de 9h à 12h,  
- Le samedi 29 avril 2017 de 9h à 12h.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Pierrefonds et à la préfecture pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront également publiés sur le site Internet [www.mairie-pierrefonds.fr](http://www.mairie-pierrefonds.fr)

A l'issue de l'instruction, le conseil

municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Pierrefonds.

Fait à Pierrefonds, le 7 mars 2017  
Le Maire,  
Mme Michèle BOURBIER



## DÉPARTEMENT DE L'OISE

### OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX et VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE avec extensions sur JUVIGNIES, MAISONCELLE-SAINT-PIERRE, PISSELEU, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE et TILLE

### AVIS AU PUBLIC

Le Président du conseil départemental a prescrit, par arrêté du 30 janvier 2017, l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et de programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX et VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE avec extensions sur JUVIGNIES, MAISONCELLE-SAINT-PIERRE, PISSELEU, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE et TILLE.

Cette enquête se déroulera du 13 mars 2017 au 13 avril 2017 inclus, pendant 32 jours consécutifs. Le dossier et le registre d'enquête seront mis à disposition du public qui pourra consigner ses observations, propositions, contre-propositions aux jours et heures d'ouverture des Mairies de TROISSEREUX (36, rue de Calais, 60112), MILLY-SUR-THERAIN (Rue de Dieppe, 60112) et VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE (3, rue de l'Ecole, 60112) à l'exception des jours fériés et chômés soit :

TROISSEREUX (siège de l'enquête)  
\* du lundi au mardi de 16h00 à 19h00  
\* du jeudi au vendredi de 16h00 à 19h00

MILLY-SUR-THERAIN  
\* le lundi, le mardi et le vendredi de 14h30 à 18h30  
\* le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE  
\* le lundi et le vendredi de 18h00 à 19h00 à Verderel-lès-Sauqueuse

Conformément à la décision n° E16000239/80 du Président du Tribunal administratif d'AMIENS en date du 8 décembre 2016, Monsieur Claude DESMARQUEST, retraité, ancien responsable du service de l'équipement des communes et du développement agricole au sein de la direction de l'aménagement et de l'environnement du conseil départemental de la Somme, est désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations dans les conditions ci-dessous définies :

Il assurera des permanences les :  
- lundi 13 mars de 14h00 à 17h00 à la Mairie de TROISSEREUX ;  
- mardi 28 mars de 14h00 à 17h00 à la Mairie de TROISSEREUX ;  
- samedi 1er avril de 9h00 à 12h00 à la Mairie de MILLY-SUR-THERAIN ;  
- lundi 10 avril de 15h00 à 18h00 à la Mairie de VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE ;  
- jeudi 13 avril de 14h00 à 17h00 à la Mairie de TROISSEREUX.

Les correspondances pourront être adressées au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de TROISSEREUX (36, rue de

Calais, 60112) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [afaf-troissereux@oise.fr](mailto:afaf-troissereux@oise.fr)

En cas d'empêchement de Monsieur Claude DESMARQUEST, Madame Edith LEGRAND, expert agricole et foncier, désignée commissaire enquêteur suppléant, le remplacera jusqu'au terme de la procédure.

Le dossier comprend conformément aux articles R.123-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime et R.123-8 du Code de l'Environnement :

1. Le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes, et lieux dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement en application de l'article L.123-8'6 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM) ;

2. Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent. Ce tableau indiquera les soultes que devront recevoir certains propriétaires, dans les cas prévus à l'article L.123-4, ainsi que les tolérances prévues en application de cet article ;

3. Un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées dans l'arrêté préfectoral mentionné au III de l'article L.121-14 du CRPM ;

4. L'indication du maître d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du CRPM, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée et le programme de ces travaux (plan et descriptif) arrêté par la commission intercommunale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part à la charge des propriétaires et de la commune ;

5. L'étude d'impact et son résumé non-technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement ;

6. Une plaquette de présentation «Du projet d'aménagement foncier jusqu'à la clôture des opérations».

Il est complété par tout document susceptible d'améliorer la bonne compréhension du dossier, notamment :

- Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2016 de la commission intercommunale d'aménagement foncier de BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX et VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE approuvant le projet d'aménagement et le programme de travaux connexes ;  
- Les délibérations des conseils municipaux de BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX, VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE, JUVIGNIES, MAISONCELLE-SAINT-PIERRE, PISSELEU, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE et TILLE, approuvant les modifications apportées à la voirie communale, aux chemins ruraux et aux limites communales ;  
- Le tableau d'assemblage du classement et les plans et état des apports et des attributions des exploitations.

Le dossier sera également consultable sur le site internet du Département de l'Oise : [www.oise.fr](http://www.oise.fr)

Le dossier sera consultable sur un poste informatique au Bâtiment Tilloy, 5 rue Jean Monnet à BEAUVAIS, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Un avis d'enquête sera notifié aux propriétaires et aux titulaires de droits réels. Cet avis pourra également être consulté sur le site internet [www.oise.fr](http://www.oise.fr) jusqu'à la clôture de l'enquête.

Une fois le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur établis, une copie sera adressée à la Préfecture de l'Oise et aux Mairies de TROISSEREUX, MILLY-SUR-THERAIN et VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE pour y être tenus à la disposition du public pendant un an, aux heures et jours habituels d'ouverture, à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions pourront également être consultés sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr) pendant un an.

A l'issue de l'enquête, la commission intercommunale d'aménagement foncier de

BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX et VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE se réunira pour examiner les réclamations formulées. Les décisions prises seront affichées dans les mairies de BEAUVAIS, MILLY-SUR-THERAIN, TROISSEREUX, VERDEREL-LÈS-SAUQUEUSE, JUVIGNIES, MAISONCELLE-SAINT-PIERRE, PISSELEU, SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE et TILLE et notifiées aux intéressés.

La clôture des opérations sera constatée par arrêté départemental qui ordonne le dépôt en mairie du nouveau parcellaire et l'exécution des travaux connexes qui auront été autorisés par arrêté préfectoral notamment au titre de la loi sur l'eau. Le transfert de propriété interviendra à la date de clôture des opérations qui est celle du dépôt en Mairie du plan définitif de l'aménagement foncier.

Le conseil départemental pourra décider, sur proposition de la commission départementale d'aménagement foncier, de l'envoi en possession provisoire des nouvelles parcelles avant la clôture des opérations.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès du responsable du projet, Madame LEGOIX au conseil départemental de l'Oise - Direction générale adjointe Aménagement et Mobilité - Direction adjointe Foncier et Administratif - Service Foncier - 1, rue Cambry - CS80941 - 60024 Beauvais Cedex - 03.44.06.60.22

Edouard COURTIAL  
Ancien ministre  
Député de l'Oise  
Président du conseil départemental

## Divers société

VENTS DU GRAND MASSIF  
SAS au capital de 1.000 Euros  
Siège social : 82 grand Rue  
60520  
RCS N° : 81406260000014 de  
COMPIEGNE

L'AGE du 15 février 2017 a décidé de prendre pour nouvelle raison sociale :

## LES MONTS D'ERINGES

Mention sera faite au RCS de COMPIEGNE.

## M.J ATLANTICO

SARL au capital de 1000 euros  
Siège social : 123 rue François Truffaut  
60230 CHAMBLY  
RCS COMPIEGNE 822 142 873

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 08/03/2017, les associés de la société M.J ATLANTICO, M. Marc LOURENCO et M. Joël Marco CATALAO DA COSTA ont décidé d'augmenter le capital social de 60 000 euros pour le porter à 61 000 euros en émettant 100 parts sociales d'une valeur nominale de 600 euros chacune. Les co-gérants ont constaté le 08/03/2017 que l'augmentation de capital a été réalisée. Les articles 61 et 62 de la loi du 24 juillet 1966 des statuts ont été modifiés pour indiquer le nouveau montant du capital. Mention au RCS de COMPIEGNE.

## MILAT CONSTRUCTION

SARL au capital de 8000 euros  
Siège social : 1 rue du Tour de Ville  
60000 BEAUVAIS  
RCS BEAUVAIS 811 641 216

L'AGE du 27 février 2017 a décidé de transférer le siège social au 290 rue de Clermont 60000 Beauvais, à compter du 1er mars 2017.  
Mention sera faite au RCS de BEAUVAIS.

Suivant acte reçu par Me Alain BOIVIN, le 14 février 2017, enregistré à Beauvais, le 17 février 2017, bordereau 2017/118 case 3,

## M. CHARLY GABRIEL GRELET

Et,

## MME GHISLAINE MATHILDE LARY

Son épouse, demeurant ensemble à SENLIS (60300), 54 bis avenue de Compiègne, en liquidation judiciaire aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de COMPIEGNE, en date du 4 Juin 2014, et représenté par Maître Philippe LEHERICY, mandataire judiciaire, spécialement autorisé à en vertu d'une ordonnance rendue le 08 Septembre 2014, ont cédé à

## MME FRANCOISE NOEMIE VERT

Demeurant à SENLIS (60300), 40 avenue de Chantilly, Née à SENLIS (60300), le 06 mai 1967, épouse de Monsieur PHILIPPE Albert Jacques BALOSSIER.

Le fonds de commerce de RESTAURATION, exploité à SENLIS (60300), 11 avenue du Poteau, connu sous le nom de LE MELODY. Moyennant le prix de 55.000,00 Euros, s'appliquant, savoir : Aux éléments incorporels pour TRENTE-HUIT MILLE DEUX CENT DIX EUROS (38.210,00 Euros). Aux matériels, mobiliers, agencements pour SEIZE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (16.790,00 Euros).

Le cessionnaire à la propriété du fonds cédé à compter du jour de l'acte et il en a eu rétroactivement la jouissance depuis le 18 septembre 2014, par la prise de possession réelle et effective en vertu de la convention de mise à disposition anticipée conclue avec Maître Philippe LEHERICY. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Maître Daniel CARLIER Notaire à SENLIS, où domicilie a été élu à cet effet.»  
Pour insertion - Me Alain BOIVIN

## ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

dans **Le Parisien**  
[www.annoncesleparisien.fr](http://www.annoncesleparisien.fr)

**Nos bureaux Saint-Ouen (93)**  
25, avenue Michelet  
01 40 10 51 51  
[legales@leparisien.fr](mailto:legales@leparisien.fr)

**Paris 4°**  
30/32, boulevard de Sébastopol  
01 44 54 54 52  
[annonces.opa@wanadoo.fr](mailto:annonces.opa@wanadoo.fr)

**Le Parisien** PARTENAIRE DES MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS.



**CHEFS D'ENTREPRISES, ARTISANS... DE NOUVEAUX MARCHÉS S'OFFRENT A VOUS !**

**INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT A NOTRE SERVICE D'ALERTE E-MAIL ! ET OPTIMISEZ VOTRE ACTIVITÉ**

<http://avidemarches.leparisien.fr>